R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

JOËL BIGOT

SENATEUR
DE MAINE ET LOIRE

Angers, le 6 décembre 2018

Madame la secrétaire départementale,

Suite à votre courrier en date du 3 avril dernier relatif à votre analyse de l'évolution du service public offert par la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire, j'avais décidé d'interpeller Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics sur vos revendications.

Vous trouverez ci-joint, pour information une copie de la réponse qu'il vient de m'adresser à ce sujet.

Je reste bien évidemment à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire départementale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Joël BIGOT

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 49
Madame Dalila MEZDARI
Cité Administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS CEDEX 01

PERMANENCE PARLEMENTAIRE – 4 AVENUE DE CONTADES – BP 55116 – 49051 ANGERS CEDEX 2 – TEL : 02.41.48.59.90.
SENAT - 15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
joel.bigot@senat.fr ; joelbigot.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, le 04 DEC. 2018

Nos Réf. : ACP/MEFI-D18-01177
Vos Réf. : Votre lettre du 18 avril 2018

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos préoccupations et celles de Mme Dalila El Mezdari, secrétaire départementale du syndicat Solidaires Finances publiques, concernant l'évolution des services publics dans le département de Maine-et-Loire.

Je tiens tout d'abord à vous indiquer que l'efficacité de l'action publique constitue l'une des priorités de la direction générale des Finances publiques (DGFiP), qui s'emploie à adapter au mieux son réseau territorial aux évolutions démographiques, aux nouveaux modes de relations avec les services publics introduits par les nouvelles technologies et surtout, aux attentes des usagers. L'adaptation du réseau vise également à mettre en cohérence le périmètre d'intervention des trésoreries avec celui des établissements publics de coopération intercommunale.

Les nouvelles technologies permettent notamment aux usagers des services publics locaux de recourir aux moyens automatisés de paiement qui ont ainsi progressé de 5 % en 2016 dans le département. Par ailleurs, le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers, également en progression de 5 points sur un an, s'établit à 64 % en décembre 2017.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que, dans le cadre de la politique de réduction des dépenses publiques, de nouvelles mesures de rationalisation et de redéploiement sont aujourd'hui nécessaires.

.../...

Monsieur Joël BIGOT
Sénateur de Maine-et-Loire
Maire des Ponts-de-Cé
4 avenue de Contades
BP 55116
49051 Angers Cedex 2

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Action et des Comptes publics – Bureau des cabinets – Section AIVO – Teledoc 181 – 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12

S'agissant du service aux élus, la tenue des comptes ne nécessite plus une présence de proximité grâce notamment à la dématérialisation. De même, les échanges avec les entreprises se font désormais par voie dématérialisée. En outre, les réorganisations envisagées visent à spécialiser les missions afin d'accroître les capacités d'expertise des agents au bénéfice des publics et partenaires de la DGFiP. Ainsi, le transfert du service des impôts des entreprises de Baugé vers celui de Saumur (distant de 37 km) et de celui de Segré vers Angers Ouest (distant de 40 km) permettra de renforcer l'efficacité de ces derniers ainsi que celle des services des impôts des particuliers de Segré et Baugé dont les implantations sont maintenues.

Enfin, ces évolutions permettront d'améliorer les conditions de vie au travail des agents au sein d'équipes plus étoffées.

Dans le cadre de la phase de concertation approfondie avec les agents, leurs représentants, les élus et le préfet, qui précède obligatoirement toute évolution de ce réseau, le directeur départemental des Finances publiques de Maine-et-Loire a informé les élus nationaux et locaux dès le mois d'avril 2018. Ainsi, il vous a envoyé un courrier le 20 avril 2018 et vous a rencontré le 21 avril lors du Congrès des maires de France afin d'aborder les projets de réorganisation du réseau et d'évoquer les mesures d'accompagnement possibles.

Enfin, soucieux de maintenir une accessibilité satisfaisante aux usagers qui auraient besoin d'un accueil physique, je veille, en cas de réorganisation, à ce que soit étudiée la mise en place de modalités de présence adaptées si nécessaire, sous la forme, par exemple, de tenue de permanences ou de participation aux Maisons de services au public.

Monsieur Mathieu Lefèvre, conseiller parlementaire au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Vous pouvez le joindre au 01 53 18 45 04.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gérald DARMANIN